

DEPARTEMENTS DE L'OISE ET DU VAL D'OISE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION
DES CHAMPS CAPTANTS D'ASNIERES-SUR-OISE



SIECCAO
Villages d'entreprises Morantin – Chemin de Coye
95270 CHAUMONTEL

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente les informations essentielles du Compte Financier Unique du SIECCAO de l'année 2025.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2025.

Les opérations budgétaires peuvent être :

- Des opérations réelles : Ces opérations ont un impact sur la trésorerie du SIECCAO car elles engendrent un flux financier (encaissement ou un décaissement) ;
- Des opérations d'ordre : elles concernent toujours à la fois une opération de dépense et une opération de recette pour un montant identique (elles s'équilibrent en dépenses et en recettes). Ce sont des écritures budgétaires qui n'engendrent pas de flux financier. Il peut s'agir, par exemple, des écritures de dotations aux amortissements.

I. Présentation du Compte Financier Unique 2025

A la fin de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique se présente ainsi :

	Exploitation	Investissement
Recettes	1 898 193.59 €	2 025 948.46 €
Dépenses	1 567 643.90 €	1 873 545.24 €
Résultat de la section	330 549.69 €	152 403.22 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024 (à reporter)	2 627 131.24 €	830 880.31 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	2 957 680.93 €	983 283.53 €

I.1. Restes à réaliser de l'exercice 2025

Conformément aux dispositions de l'article R. 2311-11 du CGCT, les restes à réaliser correspondent :

- Aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre de l'année considérée.

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes sont pris en compte pour le calcul du solde du Compte Financier Unique et contribuent à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Les restes à réaliser de l'exercice 2025 se présentent comme indiqué ci-dessous :

Restes à réaliser sur l'exercice 2025	Montant
Recettes d'investissement (recettes engagées mais non mises en recouvrement au 31/12/2025)	474 606.75 €
Dépenses d'investissement (dépenses engagées mais non mandatées au 31/12/2025)	831 906.17 €
Solde des restes à réaliser	-357 299.42 €

I.2. TVA

Le SIECCAO étant assujéti à TVA depuis le 1^{er} janvier 2016, les sommes inscrites au budget sont Hors Taxes (dès lors que figure le montant de la TVA sur les pièces comptables : factures ...).

Le tableau ci-dessous retrace la TVA déclarée pour l'année 2025 :

TVA déclarée 2025	Montant
TVA collectée en exploitation	263 207 €
TVA collectée en investissement	0 €
TVA déductible en exploitation	42 375 €
TVA déductible en investissement	235 670 €
Total – Crédit de TVA pour l'année 2025	14 838 €

Le Trésorier se charge de passer les écritures comptables : elles n'apparaissent pas au budget mais impactent la trésorerie du SIECCAO.

II. Section d'exploitation

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du Syndicat, soit principalement des dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

II.1. Les recettes d'exploitation

Compte Financier Unique 2025 fait ressortir les recettes suivantes :

N° de Chapitre		CFU 2025
70	Vente d'eau aux abonnés	1 292 694.72 €
70	Vente d'eau en gros (au SIEG)	0.00 €
70	Frais de contrôle versés par les délégataires	93 269.81 €
74	Subventions d'exploitation	51 668.27 €
75	Produits divers de gestion courante	23 622.96 €
77	Produits exceptionnels	2 000.00 €
78	Reprise sur provision	0.00 €
013	Atténuation de charges	569.00 €
042	Reprises de subvention (opération d'ordre)	434 368.83 €
	Total recettes d'exploitation	1 898 193.59 €

Les principales recettes réelles sont constituées des ventes d'eau : la redevance SIECCAO est de 0.60 € / m³ consommé depuis le 1^{er} janvier 2023 (délibération D7-04-2023). Auparavant, celle-ci était de 0.42 € / m³.

Cette augmentation de la redevance SIECCAO de 0.18 € / m³ est dédiée au financement d'actions de protection de la ressource à mettre en œuvre (politique foncière du SIECCAO et modification à venir du process de traitement de l'eau de l'Usine d'Asnières-sur-Oise).

Les recettes provenant de l'encaissement de la part syndicale par le délégataire, d'un montant de 1 292 694.72 €, sont en hausse par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des volumes consommés par les usagers.

Les frais de contrôle, formalisés dans les contrats de délégation de service public, sont versés par les délégataires. Ils compensent les frais engagés par le SIECCAO dans le cadre du contrôle et du suivi du contrat.

Les subventions d'exploitation correspondent à des subventions versées par des organismes tels que l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), les Conseils départementaux, etc. dans le cadre d'opérations inscrites en section d'exploitation. Il s'agit essentiellement d'études qui ne seraient pas suivies de travaux.

Sont comptabilisées au chapitre 75 (produits divers de gestion courante) les redevances versées par les opérateurs de téléphonie dans le cadre d'installations d'antennes sur certains réservoirs.

L'opération d'ordre « *reprise de subventions* » s'équilibre par une écriture du même montant en dépenses d'investissement.

II.2. Les dépenses d'exploitation

N° de chapitre		CFU 2025
011	Charges à caractère général	308 842.79 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	298 501.40 €
65	Autres charges de gestion courante	29 176.45 €
66	Charges financières	21 336.02 €
67	Charges exceptionnelles	223 618.00 €
68	Dotations aux provisions	3 835.00 €
042	Dotations aux amortissements (opération d'ordre)	682 334.24 €
	Total dépenses d'exploitation	1 567 643.90 €

Le chapitre 011 regroupe les dépenses à caractère général pour le fonctionnement du SIECCAO, il s'agit notamment des dépenses suivantes :

- Loyer des bureaux administratifs et charges locatives : 40 935.22 €
- Assurances : 17 186.55 €
- Analyses d'eau : 16 261.24 €
- Etudes : 121 396.37 €
- Impôts fonciers : 22 254.00 €

Les charges de personnel s'élèvent à 297 113.40 € et les frais assimilés à 1 388.00 €.

Le montant annuel des indemnités brutes, cumulées aux cotisations patronales, versées aux élus du SIECCAO s'élèvent à 23 682.74 € ; elles sont comptabilisées au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Le chapitre 66 regroupe le versement des intérêts des emprunts pour l'année 2025 (21 932.23 €) et le montant des intérêts courus non échus (- 596.21 €).

Les charges exceptionnelles, d'un montant de 223 618 €, imputées au chapitre 67 correspondent aux contreparties financières versées dans le cadre de la gestion d'obligations réelles environnementales.

Une provision d'un montant de 3 835 € vient ajuster le montant de la provision créée en 2021 dans le cadre de la gestion du Compte Epargne Temps des agents du SIECCAO.

L'opération d'ordre « dotation aux amortissements » s'équilibre par une écriture du même montant en recettes d'investissement.

III. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIECCAO à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SIECCAO regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

III.1. Les recettes d'investissement

N° de chapitre		CFU 2025
13	Subventions d'investissement	1 341 804.22 €
041	Opérations patrimoniales (opération d'ordre)	1 810.00 €
040	Amortissement des immobilisations (opération d'ordre)	682 334.24 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	2 025 948.46 €

Sur l'exercice 2025, le SIECCAO a encaissé 1 341 804.22 € de subventions et de soultes pour les opérations suivantes :

- Adduction des 3 forages : 242 074.43 € de soultes ;
- Etude OHV : 8 452.00 € ;
- Création du surpresseur S4 : 490 686.36 € ;
- Réhabilitation du réservoir d'Orry-la-Ville : 23 284.00 € ;
- Travaux de sécurisation des piézomètres : 12 680.00 € ;
- Travaux de renouvellement de réseau au Colombier (Survilliers) : 309 414.82 € ;
- Offres de concours versées par les ASL de copropriétés pour la mise en conformité de canalisations dans le cadre de rétrocession de réseaux d'eau potable au SIECCAO : 255 212.61 €.

L'opération d'ordre « *opérations patrimoniales* » s'équilibre par une écriture du même montant en dépenses d'investissement.

L'opération d'ordre « *dotation aux amortissements* » s'équilibre par une écriture du même montant en dépenses d'exploitation.

III.2. Les dépenses d'investissement

N° de chapitre		CFU 2025
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts)	200 794.44 €
20	Immobilisations incorporelles	41 640.61 €
21	Immobilisations corporelles (matériel informatique)	413 767.29 €
23	Immobilisations en cours	781 164.07 €
041	Opérations patrimoniales (opération d'ordre)	1 810.00 €
040	Amortissement des subventions d'investissement (opération d'ordre)	434 368.83 €
		1 873 545.24 €

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20260310-CFU-2025-BF
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) regroupe essentiellement les frais d'études qui seront éventuellement suivis de travaux.

En 2025, le SIECCAO a dépensé 41 640.61 € correspondant notamment aux opérations suivantes :

- Etude de faisabilité – modification du traitement de l'eau potable : 30 873.61 €
- Diagnostic de désordre dans l'usine d'eau potable : 9 957.00 €

Le chapitre 21 (immobilisations corporelles) comprend essentiellement, pour l'année 2025, les dépenses suivantes :

- Travaux de renouvellement des réseaux privés repris par le SIECCAO (conventions de rétrocessions signées) : 246 904.78 €
- Travaux de modernisation de l'usine de traitement : 164 452.00 €

Les immobilisations en cours sont des immobilisations non terminées à la date de clôture de l'exercice.

Pour 2025, les opérations en cours sont les suivantes :

Opérations	Budget 2025
Surpresseur S4	75 222.49 €
Accord cadre : Coordination SPS	918.00 €
Réhabilitation du réservoir de Thiers-sur-Thève	116 578.85 €
Etude OHV et Piézomètre	151 142.50 €
Rétrocession du réseau du lotissement du Colombier (Survilliers)	228 184.71 €
Travaux liés au PGSSE	150 895.52 €
Indemnités de résiliation anticipée du contrat SAUR	58 222.00 €
Total	781 164.07 €

L'opération d'ordre « *opérations patrimoniales* » s'équilibre par une écriture du même montant en recettes d'investissement.

L'opération d'ordre « *amortissement des subventions d'investissement* » s'équilibre par une écriture du même montant en recettes d'exploitation.

IV. Etat de la dette au 31 décembre 2025 :

Organismes	Capital restant dû au 31/12/2025
AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)	18 751.44 €
Caisse des Dépôts et Consignations	22 680.58 €
Crédit Agricole	3 078 375.41 €
Total	3 119 807.43 €